

d'entreprendre des travaux importants sur tous les aspects d'un traité interdisant les tests nucléaires au début de sa session de 1988. La Conférence sur le désarmement, qui compte 40 membres, dont le Canada, a ses bureaux à Genève et constitue la principale tribune pour les négociations multilatérales. L'inaptitude de la Conférence du désarmement à cause de la règle du consensus, à entreprendre des discussions importantes sur cette question est une grande déception pour nous. Le Canada appuie une approche étagée à la conclusion d'un tel traité, et a fourni les services d'experts-conseils canadiens pour la mise au point d'un système global de détection d'activités sismiques.

- Le maintien et le renforcement du régime de non-prolifération sont essentiels à la fois pour empêcher la prolifération des armes nucléaires dans des pays toujours plus nombreux et pour assurer le transfert en toute sécurité des technologies et des matériaux nécessaires à la mise en place de génératrices nucléaires. Le traité de non-prolifération, au maintien duquel le Canada a travaillé lors de la révision de 1985, compte maintenant 131 États signataires, ce qui en fait le traité multilatéral le plus important au monde.
- A la Conférence du désarmement le Canada participe activement aux négociations multilatérales en vue d'interdire les armes chimiques. Le Canada a même présidé le groupe spécial qui a lancé le processus actuel de négociation. Ses soldats ayant subi les effets toxiques de ces armes abominables, le Canada est particulièrement intéressé à en débarrasser le monde. Nous avons présenté aux Nations Unies un mécanisme qui permettrait d'en déceler l'usage dans les conflits actuels.
- Un autre objectif fondamental consiste à empêcher une course aux armements dans l'espace. Le Canada a contribué de diverses façons aux délibérations de la Conférence du désarmement à ce sujet : le premier document de travail important traitant de la stabilisation et de la déstabilisation possibles des systèmes militaires basés dans l'espace; un examen exhaustif de la législation internationale afin de disposer d'une base de documentation sur son applicabilité à l'espace; un atelier à Montréal qui a examiné des moyens de renforcer le régime juridique régissant l'espace.